

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 7 février 2011 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MMES LES CONSEILLÈRES : Katryn April-Grant
Kelly Anctil

MM LES CONSEILLERS : Joël Ross
Marco Dionne
Pierre Saillant

MME ODILE SOUCY, DIRECTRICE GÉNÉRALE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Constatation du quorum, ouverture de la séance.

Le quorum étant respecté, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00 et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

M. le Maire fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M^{me} Kelly Anctil

014-2011

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011

Il est proposé par : M. Pierre Saillant

015-2011

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 soit adopté tel que soumis aux membres du Conseil dans les délais requis pour l'exemption de la lecture. Les conseillers déclarent l'avoir tous lus.

4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer.

Il est proposé par : M. Marco Dionne

016-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la Directrice générale à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

-les dépenses incompressibles pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2011, totalisant une somme de 60 579,43 \$, tel qu'il appert de la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs, dûs au 31 janvier 2011 pour un total de 49 303,96 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexés au présent procès-verbal.

5. Demande de dérogation mineure pour une toilette sèche à la Chapelle du Lac de l'Est.

CONSIDÉRANT que le projet vise à obtenir l'autorisation de construire un cabinet à fosse sèche et que la distance est de 15 mètres plutôt que de 20 mètres établi au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun risque pour la santé du Lac, puisque cette dernière est à 100 mètres du lac;

CONSIDÉRANT que cette toilette est nécessaire parce que l'association des résidents du Lac de l'Est ont un projet de créer une zone d'ambiance, d'interprétation et de tenir des activités à la Chapelle;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation au conseil d'accepter la dérogation mineure, conditionnelle à la vérification par M. Donald Guy de la conformité d'une toilette sèche pour la tenue d'activités auprès du Ministère du développement durable, environnement et des parcs;

CONSIDÉRANT que M. Guy a procédé à cette vérification et que cette installation est conforme pour le MDDEP.

Il est proposé par : M. Pierre Saillant

017-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la dérogation mineure et autorise l'inspecteur à délivrer le permis.

6. Résolution d'appui au projet de développement de la Chapelle du Lac de l'Est.

CONSIDÉRANT que l'Association des résidents du Lac de l'Est travaille actuellement à un projet de restauration et de mise en valeur de la Chapelle du Lac de l'Est;

CONSIDÉRANT que l'Association des résidents du Lac de l'Est, via ce projet, souhaite rendre la Chapelle accessible à l'ensemble des citoyens et en faire un lieu public;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a initié un projet de développement du Haut-Pays qui vise, notamment, la mise en valeur et le développement des attraits et potentiels de ce territoire et une prise en charge accrue par les acteurs locaux;

CONSIDÉRANT que le secteur du Lac de l'Est a été identifié, dans les études des potentiels et

de faisabilité du projet du Haut-Pays, comme un pôle d'intérêt majeur;

CONSIDÉRANT que le site constitue un lieu patrimonial et historique important du secteur du Lac de l'Est et que sa mise en valeur s'inscrit dans les objectifs du projet de développement du Haut-Pays;

CONSIDÉRANT que le projet du Haut-Pays compte sur l'implication des différents intervenants du milieu et notamment sur l'adhésion des sept municipalités du Haut-Pays;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage de la municipalité ne prévoit pas des activités publiques comme usage dans la zone VA1;

CONSIDÉRANT que le bail consenti par le MRNF est exclusif pour un lieu de culte.

Il est proposé par : M Joël Ross

018-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil appui l'Association des résidents du Lac de l'Est dans ses démarches afin de rendre la Chapelle accessible à toute la communauté et à tout citoyen, et de lui donner un statut de lieu public. Le conseil recommande à l'Association de régulariser la situation avec le MRNF pour ensuite demander un changement d'usage à la municipalité.

7. Demande au programme Emploi-été Canada.

CONSIDÉRANT la reconduction du programme emploi été Canada et la date de dépôt des demandes;

CONSIDÉRANT que ce programme permet l'embauche d'étudiant pour dispenser des cours de natation à toute la population du Kamouraska, puisqu'il n'y a aucune autre municipalité qui offre ce service;

CONSIDÉRANT la possibilité pour un étudiant d'acquérir de l'expérience dans un des champs d'études qu'il a choisis

Il est proposé par : M^{me} Kelly Anctil

019-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil fasse une demande au programme emploi-été Canada 2011 et mandate la directrice générale à signer les documents nécessaires.

8. Approbation du dépôt des états financiers de la bibliothèque municipale.

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT le dépôt du budget de fonctionnement pour 2011.

020-2011

Il est proposé par : M^{me} Katryn April-Grant

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement du montant prévu au budget municipal en deux versements soit le 1 500,00 \$ en février et 1000,00 \$ en juin 2011.

9. Approbation de paiement de la contribution municipal au transport adapté.

CONSIDÉRANT les services dispensés par Trans-Apte sur le territoire;

CONSIDÉRANT la répartition des coûts entre le Ministère des Transports, les usagers et la part de la municipalité (11,9 %);

CONSIDÉRANT que la quote-part de chacune des municipalités est déterminée au prorata de la population par rapport à l'ensemble des municipalités desservies.

Il est proposé par : M^{me} Katryn April-Grant

021-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement à Trans-Apte inc. pour un montant de 3 093,00 \$.

10. Dépôt du rôle de perception.

Considérant que le budget a été adopté le 20 décembre 2010, la directrice générale et secrétaire trésorière fait état du dépôt du rôle de perception pour l'envoi du compte de taxe avant le 1^{er} mars 2010 (art. 81, al. 2. L.F.M).

11. Dépôt des états financiers trimestriels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Il est proposé par : M. Joël Ross

022-2011

et résolu à l'unanimité que les états financiers trimestriels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 soient adoptés tels que soumis aux membres du conseil dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

12. Nomination d'un maire suppléant et remplaçant au conseil de la MRC du Kamouraska.

CONSIDÉRANT le départ de M. Pierre Massé, au titre de conseiller et de maire suppléant;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un substitut au maire autant pour siéger à la Municipalité, mais également, aux séances du conseil de la MRC du Kamouraska.

Il est proposé par : M. Joël Ross

023-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil nomme M. Pierre Saillant à titre de maire suppléant pour la municipalité, M Saillant est également désignée en cas d'absence du maire à agir comme substitut au conseil des maires de la MRC du Kamouraska. M. Pierre Saillant accepte.

13. Adoption du protocole portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir.

ATTENDU qu'un sondage mené en 2008 dans toutes les municipalités du Kamouraska, en collaboration avec l'URLS du Bas-St-Laurent, a mis en évidence le manque de ressource au niveau des loisirs dans la majorité des petites municipalités, et ce, en raison du manque de disponibilité financière de celle-ci;

ATTENDU que le projet de redynamisation en loisir inter municipal, auquel participera Saint-Gabriel-Lalement, Saint-Pacôme et Mont-Carmel permettra d'augmenter l'offre de loisir pour les jeunes de 0 à 17 ans des trois municipalités;

ATTENDU plusieurs partenaires et collaborateurs appuient le projet : Commission scolaire du Kamouraska, réseau des agents de développement du Kamouraska, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, les Maisons de Jeunes de Saint-Pascal et La Pocatière, la direction des loisirs de Saint-Pascal et les travailleurs de rue du Kamouraska, le CSSS du Kamouraska, la Maison de la Famille et Moisson Kamouraska.

Il est proposé par : M. Pierre Saillant

024-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente entre les trois municipalités ayant pour objet de convenir des objectifs, des modalités et des droits respectifs des parties.

14. Adoption du règlement numéro 225-2011, modifiant le règlement 91-1985 stipulant le nombre de versement pour l'acquittement des taxes.

CONSIDÉRANT plusieurs demandes des citoyens pour étaler les paiements de compte de taxe sur 4 versements;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 janvier 2011.

En conséquence,

Il est proposé par : M^{me} Kelly Anctil

025-2011

et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 225-2011 soit adopté tel que lu lors de la séance et qu'il décrète la modification des articles 2 et 5 du règlement 91-1985.

15. Résolution pour demander à la MRC de procéder à la vente pour non-paiement de taxes.

CONSIDÉRANT la liste des comptes de taxes impayées déposées en novembre dernier devant le conseil.

Il est proposé par : M. Marco Dionne

026-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal sollicite la MRC du Kamouraska afin de procéder à la vente pour taxe de l'immeuble au 29, Chemin de la Rivière-du-Loup, cadastre P464 et portant le matricule 6547 46 4985 00 0000.

16. Résolution pour désigner une personne au niveau local en matière de gestion des cours d'eau.

CONSIDÉRANT que selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

Il est proposé par : M^{me} Katryn April-Grant

027-2011

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Mont-Carmel demande à la MRC de Kamouraska de nommer Pierre Roussel, responsable des travaux publics comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

17. Renouvellement de l'entente aux services des sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne.

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des modifications apportées à l'entente et qu'il importe d'amener des précisions.

Il est proposé par : M. Joël Ross

028-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente pour un montant de 167,58 \$ et autorise le Maire, Denis Lévesque et la directrice générale, Odile Soucy à signer le protocole d'entente.

18. Demande d'appui financier.

1. Action Chômage Kamouraska pour le membership.
2. Club Lions de Mont-Carmel, publicité pour 30^{ième}
3. La Traversée Ass. Kamouraskoise en santé mentale, pour une commandite d'événement.
4. Association des Handicapés du Kamouraska Est Inc., pour le membership.
5. Collège Sainte-Anne-de-La-Pocatière : Prix de fin d'année.
6. Club de course de chien St-Gabriel :

Il est proposé par : M. Pierre Saillant

029-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise de versé les sommes suivantes :

1. Action Chômage Kamouraska, un montant de 25.00 \$
2. Club Lions de Mont-Carmel, une somme de 100.00 pour une page de commandite partagée avec la Corporation de développement de la forêt communale conséquemment 50,00 \$
3. La Traversée Ass. Kamouraskoise en santé mentale, un montant de 25.00 \$
4. Association des Handicapés du Kamouraska Est Inc., pour être membre honoraire, un montant de 35.00\$
5. Collège Sainte-Anne-de-La-Pocatière : 50,00 \$
6. Club de course de chien St-Gabriel : 1/8 page pour 25,00 \$

19. Correspondance et varia.

Gala reconnaissance du monde agricole, la municipalité est fière de voir en nomination Mme Thérèse et M. Michel Lévesque, Ferme Pierrelac

Lecture des lettres des adolescents ayant participé à l'introduction par infraction dans les locaux municipaux.

20. Période de questions.

Débutée à 20h35 et terminée 21h00.

21. Fin de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par : M. Marco Dionne

030-2011

Et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 21h00.

M. Denis Lévesque
Maire

Mme Odile Soucy
Directrice Générale,
secrétaire-trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.